

BARÈME DES COTISATIONS 2019 Xylofutur

Barème fixé par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2017

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT - FORMATION

	Taux de TVA à 20 %	
	HT	TTC
<input type="checkbox"/> Centre Technique, Organisme de Recherche et de Formation, Université, Structure représentative de laboratoires * :		
Part fixe :	1 540 €	1 848 €
Part proportionnelle (110 € ht par laboratoire) :	110 €	132 €

*Par structure représentative on entend toute structure représentant plusieurs laboratoires. Le cas échéant, elle communiquera au Pôle la liste des laboratoires concernés par les thématiques de Xylofutur qui apparaîtront également en tant qu'adhérent Xylofutur.

INSTITUTIONS

	Taux de TVA à 20 %	
	HT	TTC
<input type="checkbox"/> Institution, Association :	550 €	660 €

ENTREPRISES

	Taux de TVA à 20 %	
	HT	TTC
<input type="checkbox"/> Travailleur indépendant (0 salarié) :	110 €	132 €
<input type="checkbox"/> Effectif < à 20 personnes :	220 €	264 €
<input type="checkbox"/> Effectif de 20 à 99 personnes :	550 €	660 €
<input type="checkbox"/> Effectif de 100 à 350 personnes :	1 650 €	1 980 €
<input type="checkbox"/> Effectif > 350 personnes :	3 300 €	3 960 €

COTISATIONS DE SOUTIEN

Décidez de soutenir les actions de Xylofutur, au-delà de l'adhésion de base en souscrivant une adhésion VIP : soit **Bronze** ou **Argent** ou **Or** ou **Platine**.

	Taux de TVA à 20 %	
	HT	TTC
MEMBRE VIP BRONZE	5 000 €	6 000 €
MEMBRE VIP ARGENT	12 000 €	14 400 €
MEMBRE VIP OR	20 000 €	24 000 €
MEMBRE VIP PLATINE	25 000 €	30 000 €

Modalités de règlement

- Soit par chèque à l'ordre Xylofutur, à retourner au Pôle de Compétitivité Xylofutur - Campus Bordeaux Sciences Agro - 1, Cours du Général de Gaulle - CS 40201 - 33175 Gradignan cedex.
- Soit par virement bancaire (RIB envoyé sur simple demande).